

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 14 décembre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PGD 003-406/16/CT

■ Approbation de la revalorisation de l'opération Réaménagement de la déchèterie de Château Gombert

Avis du Conseil de Territoire

DGPROP 16/15040/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille Provence comporte 17 déchèteries. Celle de Château-Gombert, située dans le 13ème arrondissement de Marseille, très fréquentée, présente des difficultés d'exploitation liés à l'implantation des quais de déchargement et un plan de circulation inadapté qui rendent son usage compliqué pour les usagers. De plus, le système de collecte et de traitement des eaux de ruissellement doit impérativement y être modernisé.

De ce fait, le 11 mai 2009 a été approuvée l'opération N°2010/0006C « Réaménagement de la déchèterie de Château Gombert » pour un montant de 1 012 000 euros TTC.

A ce jour, une zone délaissée mitoyenne à la déchèterie est disponible pour permettre son extension. Le programme peut de ce fait intégrer notamment la création de cinq quais supplémentaires, une circulation élargie et à sens unique ainsi que la création de nouveaux locaux plus fonctionnels pour les agents d'accueil.

C'est pourquoi il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de cette opération d'un montant de 888 000 euros TTC.

Cette revalorisation porte le montant total de cette opération à 1 900 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 06 février 2017

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération AGER 001-1343/09/CC du 11 mai 2009 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuvant la demande de subvention relative au réaménagement de la déchèterie de Château Gombert.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable sur la revalorisation de l’opération N°2010/0006C Réaménagement de la déchèterie de Château Gombert »sur le territoire de Marseille Provence.

Présents	106
Représentés	38
Voix Pour	142
Voix Contre	2
Abstentions	0

Adoptée

Ont voté contre :

Antoine MAGGIO – Marie MUSTACHIA

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 06 février 2017

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
PGD 003-406/16/CT

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 06 février 2017